

Yves

- ◆ 0 Nouveau Message
- ◆ 0 Nouvelle Alerte
- ◆ 7 Unités Disponibles
- ◆ Vous Déconnecter

Vos Arbres

- ▶ Liste des Arbres
- ▶ Imprimez vos Arbres
- ▶ Ajoutez un Arbre

Vos Recherches

- ▶ Recherche Générale
- ▶ Vos Alertes
- ▶ Vos Archives & Unités

Votre Compte

- ▶ Vos Messages
- ▶ Votre Abonnement
- ▶ Vos Identifiants
- ▶ Votre Profil

Devenons Partenaires

- ▶ Devenez Partenaire !
- ▶ Créer des Liens
- ▶ Statistiques
- ▶ Conditions Générales



Recherchez dans les Archives Historiques

[Mode d'emploi](#)

Information

Détail



Date du décret 10-06-1949
Référence du décret 5778-49
Nom de naturalisation Kameneff
Prénom Valentin
Date de naissance 18-08-1918
Lieu d'origine Leningrad (Russie)

Motif de modification de la nationalité

A l'origine cette personne était de nationalité étrangère, elle est devenue française en bénéficiant d'un décret de NATURALISATION. Le premier texte concernant les naturalisations d'étrangers en France est un arrêt du Parlement de Paris daté de 1515: L'enfant né en France de parents étrangers est Français s'il choisit de se fixer définitivement en France.

NE VOUS METTEZ PAS EN INFRACTION

Toute utilisation non autorisée des informations ci-dessus constitue une contrefaçon, délit PENALEMENT sanctionné (jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende). Toute mise en réseau, touterédiffusion sur internet (ou par voie postale), sous quelque forme, même partielle, est interdite.

- L'utilisation de ces informations est strictement personnelle (vous pouvez les reproduire dans votre arbre généalogique), et est limitée aux membres de votre famille.
- Si vous trouvez l'information contenue dans ce site intéressante pour d'autres personnes que vous-même, vous pouvez soit leur offrir un abonnement soit leur conseiller de s'abonner... Comme vous le feriez pour un spectacle, un film ou un livre !
- Nous vous rappelons qu'avant de vous abonner vous avez lu et accepté les conditions d'utilisation du présent site, nous serons donc prompt à aller en justice même pour des infractions mineures et sachez que les tribunaux sont particulièrement sévères sur ce type de délit !

Recrutements | Démarrer avec ce site | Qui sommes-nous ? | Devenez Partenaire ! | Contactez notre service client | Vie Privée

Découvrez nos sites : Notrefamille.com - Cadeaux.com - Prenoms.com - Familles.com

Partenaires : Idées cadeaux - Trombi.com - Seniorplanet.fr - NotreTemps.com - Immobilier - Liens recommandés

Recommander cette page - Vous aimez ce site ?

